



# Les 3 D : dénoncer, distraire ou déléguer

Il peut arriver, dans le milieu du sport, que vous soyez témoin ou informé d'un incident violent vécu par un participant. En tant qu'entraîneur et témoin, vous avez un devoir de diligence envers les participants sportifs. Par conséquent, vous avez la responsabilité d'agir. Utilisez l'une des stratégies en D pour intervenir.

# 1

## DÉNONCER

Dénoncez les comportements de manière directe sur le coup dès que vous êtes témoin d'un comportement violent ou préjudiciable.

« Ne lui parle pas comme ça. »

# 2

## DISTRAIRE

Interrompez la situation sans confronter directement l'agresseur. Redirigez l'attention ailleurs que sur la situation. Dans les situations explosives, la distraction est utile pour éviter que la victime ne soit exposée à d'autres préjudices.

« Hé, tu es en retard à l'entraînement. Il faut que je te parle. »

# 3

## DÉLÉGUER

Cherchez à obtenir l'aide d'une autre personne, comme un administrateur, un entraîneur, un parent, un tuteur ou la police. Cette stratégie peut s'avérer nécessaire s'il s'agit d'un acte criminel ou si la victime ne reconnaît pas la violence comme un problème.

La série de ressources et de formations en ligne **Intervenir au-delà du sport** outille les entraîneurs afin qu'ils adoptent des comportements bienveillants.

Pour en savoir plus, consultez le site  
[coach.ca/fr/intervenir-au-delà-du-sport](http://coach.ca/fr/intervenir-au-delà-du-sport).

Avec le financement de



Agence de la santé publique du Canada  
Public Health Agency of Canada